**Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques**
**Section d'Ille-et-Vilaine**

Avenue Janvier – B.P. 72102
35021 RENNES CEDEX 9
Tél : 02 99 29 23 26
fo.drfip35@dgfip.finances.gouv.fr

Les organisations syndicales de la DRFIP 35 étaient conviées ce matin à une audioconférence, où la déclinaison locale des décisions annoncées par le Directeur général le vendredi 2 avril, nous a été présentée.

Si la situation sanitaire actuelle est ici satisfaisante, ainsi que la montée en puissance des équipements qui favorisent le télétravail, il n'en demeure pas moins que de nombreux problèmes restent posés. A la veille notamment du début de la campagne d'impôt sur le revenu.

Parmi les points positifs, nous retiendrons cependant la réticence de notre Directeur régional à imposer le télétravail. De même, pour une question liée à la possibilité de moduler à la baisse la quotité de travail pour des parents de collégiens, par exemple, il nous a été indiqué que l'intensité et la quantité de travail pourraient, effectivement, faire l'objet de compréhension de la part des chefs de service. Chacun sait en effet la difficulté, voire l'impossibilité, de télétravailler et pas seulement avec des enfants de moins de 11 ans.

Une autre question posée par F.O.-DGFIP35, quant au paiement de la prime de restructuration de services, a donné lieu à une réponse précise de la part des Ressources Humaines. S'agissant des restructurations intervenues au 1er janvier 2021, la transmission au centre de service des ressources humaines de Saint-Brieuc a été faite au début du mois de mars et les primes correspondantes seront versées avec la paie du mois d'avril.

Seul le point relatif à l'inquiétude soulevée par l'amplitude horaire de l'accessibilité au numéro unique d'appel, pour la campagne d'impôt sur le revenu, de 8 h 30 à 19 h 00 et ce du lundi au vendredi, est resté sans réponse.

Nous ne manquerons pas de suivre l'évolution de la situation et de vous en informer.